

Association déclarée à la s/préfecture d'Aix en Provence le 8 avril 2002 n° 0131000963 (JO du 27.4.2002) N° SIRET: 482 722 683 00018

Assemblée Générale du 17 février 2018 PROCES-VERBAL

L'assemblée générale du Comité Régional Aéronautique Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est réunie sur convocation de son Président, le 17 février 2018 à 10h00 sur l'aérodrome d'AVIGNON, dans les locaux de l'AC VAUCLUSIEN.

Conformément à ses statuts, l'ordre du jour comportait la présentation des différents rapports, moral et financier ainsi que le rapport des Vérificateurs des comptes, diverses interventions de responsables de secteurs.

Nombre de Clubs membres actifs titulaires du droit de vote : 34, pour un total de 263 mandats.

Membres présents ou représentés : 13 Clubs pour un total de 132 mandats.

En l'absence de modifications statutaires, aucun quorum n'est exigé et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Présentation des rapports annuels :

Rapport moral:

L'assemblée entend le rapport du Président qui rappelle les évènements qui se sont produits au cours de l'année écoulée et présente les projets élaborés pour cette nouvelle année.

Rapport financier:

Le Trésorier présente le compte de résultat 2017 ainsi que le bilan au 31.12.2017. Les Vérificateurs des comptes donnent lecture de leur rapport établi à la suite du contrôle effectué. Ils proposent à l'assemblée de donner quitus au Trésorier pour la gestion de l'association.

Un vote à main levée a lieu sur les rapports et le quitus.

RAPPORT MORAL: ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ,

QUITUS AU TRÉSORIER : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Budget prévisionnel 2018 :

En préambule à la présentation du budget prévisionnel, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'augmentation de la cotisation dont le montant serait fixé à 160 €uros.

Cette proposition est adoptée 122 VOIX POUR, 10 CONTRE.

Le budget prévisionnel établi par le Comité Directeur est présenté par le Trésorier et soumis au vote de l'assemblée. Le budget 2018 est approuvé à la majorité absolue 122 VOIX POUR, 10 CONTRE.

Renouvellement du mandat des Vérificateurs des comptes :

Monsieur Denis DESHAYES

Modification des statuts :

Le Président remercie l'assemblée de la confiance qui lui est manifestée et annonce que le Bureau sera constitué au cours d'une prochaine réunion du Comité Directeur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare close l'assemblée générale 2018.

AVIGNON, le 17 février 2018

Le Président Jacques LAURAC 83390 CUERS

Alain MORELLE

Le Secrétaire Général

Documents en annexe: Rapport Moral, Rapport d'activités, comptes de l'exercice 2017, budget prévisionnel 2018, textes des interventions.



(CRA 12)

Française

Association déclarée à la s/préfecture d'Aix en Provence le 8 avril 2002 n° 0131000963 (J0 du 27.4.2002)

Aéronautique

N° SIRET: 482 722 683 00018

AG CRA PACA du 17/02/2018

RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs, merci de vous être déplacés jusqu'en Avignon.

Un grand merci à Jean-Pierre SIRIEIX et aux membres de l'aéroclub d'Avignon de nous accueillir dans leurs murs pour cette assemblée générale 2018.

L'ordre du jour de cette assemblée est superposable à celui des années précédentes et nous allons nuos efforcer de respecter au mieux notre timing.

Trés brièvement, un petit rappel sur les événements marquants de l'année 2017 :

- -Tout d'abord, l'action entamée à l'encontre de l'aéroclub de Marseille Provence continue, afin que le CRA puisse récupérer les fonds prêtés, fonds qui je le rappelle appartiennent à tous les aéroclubs.
- Les difficultés rencontrées par l'aéroclub de Carpentras à un certain moment semblent s'être partiellement reportées sur un des aéroclubs de Salon Eyguières, mais dans des proportions moindres et le CRA ainsi que la FFA apporteront soutien et aide à son président pour que les évènements soient réglés au plus vite et sans vague, malgré la personnalité du pilote en cause.
- Les clubs ont continué d'être visités par les représentants sécurité.
- Les aides financières ont permis d'aider
 - deux clubs en difficulté,
 - de ne financer que 4 liste « 1 ».

J'attire votre attention sur le fait qu'il nous faut recruter de nouveaux instructeurs. Nous risquons en effet, si nous continuons sur cette voie de voir diminuer dans notre CRA nos allocations de liste 1. Donc charge à nous tous de rechercher les pilotes souhaitant devenir instructeur...

- Vous avez pu constater que le site internet du CRA a pris vie et ce grâce au travail et à la persévérance de Marc JOUAN. Il vous en parlera et toutes les bonnes idées pour l'améliorer sont les bienvenues.
- J'en finirai par l'AIR SHOW d'AVIGNON, organisé par JP SIRIEIX et tous les membres de l'aéroclub et dont le succès a très largement dépassé les limites du département. Je lui ai demandé de continuer d'organiser de genre de meeting afin que cela devienne un événement chronique, et reconnu au plan national. Prochain meeting en 2020. Et encore un grand BRAVO à tous les membres de l'ACV.

Passons maintenant aux projets pour l'année 2018

- Il nous faut aborder le sujet sensible de l'ETR. Je laisserai le soin à A. ROBICHON et R. PATRIS, chacun dans leur partie de vous en parler plus en détail. Mon propos est surtout d'attirer votre attention sur le respect des règles. Le CRA PACA est un des rares comités régionaux à encourager et aider financièrement les jeunes pilotes dans leur accès à la voltige. Il a été défini pour cela un certain nombre de critères et de règles à respecter. Or, aujourd'hui, les délais ne sont pas respectés par les élèves et cela nous est même parfois reproché. Des efforts, nous en faisons pour que tout fonctionne au mieux, mais si cette attitude devait perdurer, il est fort possible que nous cessions toute aide dans cette discipline, et nous pourrions la reporter sur d'autres activités. Je vous rappelle que la coupe des Alpilles est une manifestation régionale et qu'il faut que les jeunes pilotes du CRA y soient représentés. A vous mesdames et messieurs les présidents de

Siège social: c/o aéro-club d'Aix-Marseille, Aérodrome, chemin de la Badesse, 13290 LES MILLES



(CRA 12)

Française

Association déclarée à la s/préfecture d'Aix en Provence le 8 avril 2002 n° 0131000963 [J0 du 27.4.2002)

Aéronautique N° SIRET : 482 722 683 00018

clubs de faire passer ce message auprès de vos élèves et mêmes instructeurs afin que nous puissions détecter des talents chez les jeunes pilotes, et de promouvoir chez les jeunes et moins jeunes le rallye aérien et l'atterrissage de précision. Merci par avance.

- Bonne nouvelle, notre région continue d'être bien placée en matière de recrutement des BIA. Félicitations aux aéroclubs qui s'impliquent dans cette formation. Là encore, une fois leur examen en poche, proposez aux candidats un statut
- « jeunes ailes ».

Les statuts fédéraux vont évoluer à nouveau du fait de l'effet de bord suite à la mise en place des licences jeunes ailes et découverte.

- Nous continuons nos efforts en matière de sécurité, avec des visites régulières dans les aéroclubs et vous pouvez féliciter Christian NATUREL et René PATRIS pour la qualité de leur travail. Christian NATUREL reparlera de tout cela plus en détail dans son exposé sécurité et Rex.

Certains aéroclubs nous ont fait part de leur non renouvellement de leur AOT (Autorisation d'occupation temporaire), avec des conséquences graves. Sont concernés Salon Eyguières, Gap, Cuers pour d'autre raison. La FFA est au courant de ces non renouvellements et s'efforce d'intervenir auprès de la DGAC d'une part et des organismes qui ne veulent pas renouveler les AOT. Tout n'est que question d'intérêt, sachant que dans la plupart des cas, ces aérodromes risquent d'être confiés à des organismes privés qui feront la gestion des terrains avec demande de subsides aux occupants de ces terrains (associations, aéroclubs, sociétés commerciales). Qui plus est, le ministère des finances a fait passé une loi qui permet au gestionnaire du terrain de collecter les chiffres d'affaires des organismes en place. Cela débouchera pour les sociétés concernées, sur un paiement de 3,5% HT du chiffre d'affaire à verser au fisc. Pour le moment, les aéroclubs ne sont pas concernés par cette nouvelle loi, mais il faudra s'acquitter très vraisemblablement d'un loyer à verser au gestionnaire.

L'affaire est suivie de très près par la FFA et vous serez tenu bien sûr au courant de l'évolutions des débats

- Enfin, et pour s'aligner sur les augmentations successives fédérales, nous vous proposons une augmentation de nos cotisations CRA de 150 à 160€ pour chaque aéroclub, ce montant n'ayant pas changé depuis de nombreuses années. Cela nous évitera d'avoir un déficit si minime soit-il, sur le reversement de ces cotisations que nous faisons à la FFA. Cette mesure ne sera appliquée qu'à partir de 2019, bien sûr.

- Quelques informations diverses :

Tout d'abord, n'oubliez pas qu'à partir du 8 avril 2018, vous devrez faire votre transformation en DTO (Declared training organisation), et vous avez un an pour le faire, jusqu'au 8 avril 2019. Ce n'est pas une obligation. Vous pouvez garder votre statut actuel (OD), mais cela limite énormément vos prérogatives au niveau de la formation (pas de délivrance de LAPL, par exemple).

Si vous êtes ATO, vous n'êtes pas obligés de passer en DTO, sauf si vous voulez diminuer certaines de vos contraintes.

Je rappelle ici que le passage de OD en DTO se fait sur feuille simple dont la FFA mettra à disposition le modèle.

Siège social: c/o aéro-club d'Aix-Marseille, Aérodrome, chemin de la Badesse, 13290 LES MILLES



(CRA 12)

Française

Association déclarée à la s/préfecture d'Aix en Provence le 8 avril 2002 n° 0131000963 [J0 du 27.4.2002)

Aéronautique N° SIRET : 482 722 683 00018

Reparlons du matériel radio 8,33 kHz:

Cette date est à priori repoussée jusqu'en septembre 2018 pour les espaces de classe C et D, et jusqu'au 1/01/2021 pour les autres espaces

La DGAC maintient cependant jusqu'à cette date les fréquences d'aérodrome et de SIV en 25khz pour les aéronefs d'état.

Les discussions entamées entre CNFAS et DGAC se poursuivent afin de trouver un terrain d'entente, mais d'ores et déjà et pour ceux qui en ont la possibilité, commencez à équiper vos appareils en 8,33. Ne comptez cependant sur aucune subvention DGAC ,FFA en l'état des choses.

Notre espace aérien est en perpétuel changement, mais nous avons la chance d'avoir parmi nous, Patrick BOURCHET qui veille. Lui aussi aura la parole sur ce sujet sensible bien qu'absent, mais relayée par Alain Morelle

- J'en viens maintenant à des choses plus terre-à-terre :
- Trop d'aéro-clubs ont toujours du retard à envoyer le rapport d'activité AERAL à la fédération d'où des statistiques erronées lors de l'AG fédérale.
- N'oubliez pas les journées portes ouvertes les 12 et 13 mai. Une campagne télévisée fera la promotion de ces JPO du 26 avril mars au 11 mai 2018. Rapprochez vous des médias locaux si vous en avez la possibilité afin d'attirer du public vers vos aéroclubs.
 - Cette année l'AG de la FFA se tient à MARSEILLE. Ce n'est pas trop loin de vos aéroclubs, alors essayez de venir en nombre les 23, 24 et 25 mars. Vous pourrez faire connaissance des permanents de la FFA, poser également toutes les questions aux élus de la FFA et ainsi apprendre beaucoup sur le fonctionnement et l'implication fédérale. Pour ceux qui ne pourront pas s'y rendre, n'oubliez pas d'envoyer vos pouvoirs à Alain Morelle par mail, ou aux des présidents qui s'y rendront.

J'en ai fini, mais avant tout j'adresse un grand merci à tous les membres de l'équipe régionale, très fortement impliquée dans ce Comité Régional et avec qui j'ai travaillé pendant cette année. Cette équipe s'efforce de trouver des subventions, de promouvoir l'aéronautique, de passer les bons messages sur la sécurité et vous apporter conseils, aide financière et bien d'autres choses encore quand vous le demandez. Merci à eux.

Je vous remercie pour votre attention.

Jacques LAURAC,

Président du CRA12.

Siège social: c/o aéro-club d'Aix-Marseille, Aérodrome, chemin de la Badesse, 13290 LES MILLES

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.12.2017

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017 portant sur :

- Le contrôle des comptes annuels de votre comité ;
- > La justification des appréciations.

Les comptes annuels ayant été arrêtés par le Comité Directeur du CRA, il m'appartient, sur la base des informations qui m'ont été transmises, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

PREAMBULE:

Mr PLANAS, Trésorier de l'association, m'a confié les pièces comptables : factures et relevés bancaires

Ceux-ci m'ont permis d'obtenir l'assurance que les comptes annuels qui vous sont présentés ne comportent pas d'anomalies.

J'ai examiné, dans leur ensemble, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

J'estime que mes contrôles, aux vues des pièces présentées et des compléments d'information recueillis, fournissent une base sérieuse à l'opinion exprimée.

VERIFICATIONS:

Sur la base des documents et pièces présentés le jour du contrôle j'ai pu :

- Constater que les soldes d'ouverture des comptes de l'exercice 2017 correspondaient bien aux soldes de clôture de l'exercice précédent.
- Etablir la concordance des soldes bancaires inscrits dans les livres de comptes avec les soldes des extraits bancaires.
- > Je vous informe enfin que j'ai pu constater un classement et un archivage des pièces comptables satisfaisants. Les opérations comptables m'ont semblée régulièrement enregistrées. Ainsi la tenue générale de la comptabilité me semble correcte.

CONCLUSION:

Ainsi je peux vous certifier que les comptes annuels tels qu'ils m' ont été présentés sont, au regard des règles et principes français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité Régional Aéronautique PACA.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de mon opinion sans réserve exprimée ci-dessus.

Tel est mon rapport.

Je me substitue à vous pour remercier le Trésorier du travail accompli

et propose à cette Assemblée de lui donner quitus en approuvant le rapport financier soumis à votre approbation.

Marie-Cécile THOMAS

to-S



Comité Régional Aéronautique PACA

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017



Comité Régional Aéronautique PACA

LES STATISTIQUES

- 2 731 LICENCIES (+ 18 vs 2016)
- DONT 218 FEMMES (+ 3 vs 2016)

- 193 JEUNES DE de 18 ANS (- 5)
- DONT 73 JEUNES AILES (+14)



Comité Régional Aéronautique PACA

France et CRA12 Licenciés

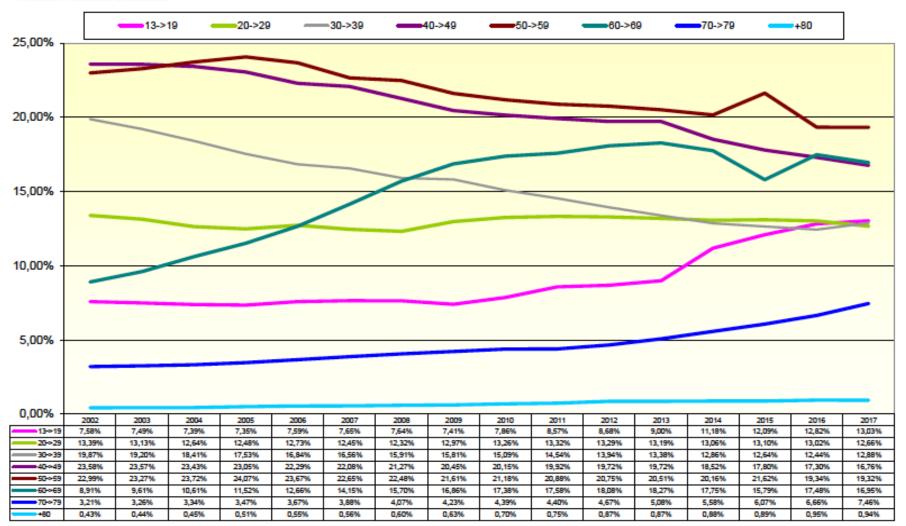




FFA

Evolution de la répartition du nombre de licenciés par tranche d'âge de 2002 à 2016





^{*} Pour 2014, prise en compte des licences Jeunes Ailes



Répartition licences CRA12 entre le 01/10/2016 et le 30/09/2017

			H	OMME	S						F	EMME	S				
Total général FFA 2016 / 2017	21 ans et moins	Dont	22 à 35 ans	36 à 50 ans	51 à 65 ans	Plus de 65 ans	Sans Date naiss.	2	1 ans moins	Dont 18 ans et -	22 à 35 ans	36 à 50 ans	51 à 65 ans	Plus de 65 ans	Sans Date naiss.	TOTAL LICENCIES	Dont Jeunes Ailes
																	
	245	164	448	626	769	425	0		47	29	58	43	51	19	0	2 731	73

BILAN 2017

COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE PACA CRA12

BILAN au 31 Décembre 2017

	ACTI	F		PASSI	F
		Amortissement	Réalisé		
Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	FONDS ASSOCIATIFS	58 644,63 €
Disponibilités SG CC	11 794,09 €		11 794,09 €	Résultat 2017	- 7 292,59 €
à rapprocher					
Compte sur Livret	40 069,52 €		121 148,31 €		
Livret A	81 078,79 €				
SOUS TOTALSUR COMPTES			132 942,40 €	Réserves solde	51 352,04 €
CREANCES en cours au 31/12			19 000,00 €	Fonds acquisition	90 000,00 €
Prêt ACMP	14 000,00 €	procédure recouvre	ement en cours		
Prêt AC SoleilXIII	2 000,00 €	fin : 01/03/2018			
Prêt AC AF Provence	3 000,00 €	fin : 15/02/2018			
Non rapproché au 31/12	- 10 590,36 €		- 10 590,36 €		

TOTAUX 141 352,04 € 141 352,04 €





CRA12

BUDGET 2017 réalisé au 31/12/2017

70,06%

			REALIS	SE 2017
	RECETTES		EX 2016	EX 2017
Code				
70110	FFA Ristournes Licences	18 000,00 €		18 560,08 €
70120	INSCRIPTION Engagements			
73100	COTISATIONS Aéroclubs	5 400,00 €		5 100,00 €
74100	SUBVENTIONS CNDS JS	4 000,00 €		1 860,00 €
74200	SUBVENTIONS CR PACA 16/17	30 000,00 €		5 000,00 €
75850	FFA ACTIONS ETR RALLYE VOLTIGE	2 000,00 €		
75851	CROS COMPETITION VOLTIGE	0,00€		
76800	DIVERS PRODUITS FINANCIERS	600,00€		673,04 €
	FFA AIDE DEVELOP. SPORT 2017			766,00 €
	SUB CNDS CORRECTION INEGALITES			6 000,00 €
	SUB CNDS PREVENTION PAR LE SPORT			4 000,00 €
	Vente Goodies Maeting AVIGNON			75,00 €
	•			
			0.00.6	40.004.40.6
			0,00 €	42 034,12 €
		J	40.00	
		60 000,00 €	42 03	4,12 €

				REALIS	SE 2017	
	DEPENSES		To the second se	EX 2016	EX 2017	
Code		•				
30110	COTISATIONS (reversées FFA)	5 400,00 €			5 580,00 €	103,339
60120	COTISATION CROS + Cotis diverses	200,00€			150,00 €	75,00%
60225	FOURNITURES BUREAU	600,00€			247,36 €	41,239
32511	DEPLACEMENT COM DIR	5 000,00 €			4 880,48 €	97,619
62512	FONCTIONNEMENT COM DIR	3 000,00 €			1 750,30 €	58,349
62570	AG CRA FFA	3 500,00 €			2 635,84 €	75,319
62600	COM. INTERNET TIMBRE	800,00€			462,91 €	57,86%
66800	DIVERS FRAIS FINANCIERS	200,00 €			208,24 €	104,129
			18 700,00 €		15 915,13 €	85,119
62561	COM. JEUNES FORMATION (BIA)	12 000.00 €			12 440,20 €	400.070
62566	ETR MISSIONS - FONCTIONNEMENT	2 500.00 €				103,679 50.899
62562	COM. AERODROME	1 500,00 €			1 272,23 € 1 500,00 €	,
62563						100,009
62564	COM. DISCIPLINE	500,00 €			214,40 €	42,889
	COM. ESPACE AERIEN	300,00 €			22,50 €	7,50%
62565	COM. SECURITE - SGS	3 000,00 €			557,30 €	18,589
625664	ETR-PROMOTION RALLYES AERIEN	3 000,00 €			1 235,68 €	41,19%
625662	ETR-MEETING AVIGNON	5 000,00 €			5 000,00 €	100,009
625666	ETR-FORMATION PROMOTION VOLTIGE	5 000,00 €			2 656,00 €	53,129
62567	FOURNITURE MATERIEL				3 415,32 €	
62568	FORMATION ENCADREMENT FI FE	4 500,00 €			1 493,44 €	33,19%
62570	RECEPTION REPRESENTATION	1 700,00 €			645,16 €	37,95%
62260	HONORAIRES AVOCAT	2 300,00 €			2 959,35 €	128,67%
			41 300,00 €	F	33 411,58 €	80,90%
			<u>_</u>	L		
				0,00 €	49 326,71 €	
			<u></u>	0,00 C	40 020,71 C	
			CO 000 00 C	49 32	6,71 €	82,21%
			60 000,00 €		•	

SITUATION EXERCICE FIN 2017

- 7 292,59 €

Comité Régional Aéronautique PACA - CRA12

Assemblée Générale du 17 février 2018

COMPTES DE RESULTAT ANNEE 2017

RECETTES	S 2017		€	DEPENSES	2017		€
	2016	2 017		COTISATION	2016	2 017	5 730,00
			- €	COTISATION FFA (105x36)	5 400,00 €	5 580,00 €	•
				COTISATION CROS, Ailes Brisées	165,00 €	150,00€	
				FONCTIONNEMENT	·		12 929,30
				FOURNITURES BUREAU	393,34 €	247,36 €	•
				Déplac COMPETITIONS SPORT			
				Equipement - Matériel Manifestations		3 415,32 €	
				CoDir Déplacements	3 739,04 €	4 880,48 €	
				BurDir Fonctionnement	60,00€		
OTISATIONS CLUB (150 x34)	5 250,00 €	5 100,00 €	5 100,00 €	CoDir Fonctionnement	1 556,95 €	1 750,30 €	
ICENCES RISTOURNE FFA ()	18 051,60 €	18 560,08 €	18 560,08 €	Location locaux			
				Représentation AG FFA	396,00 €	658,31 €	
SUBVENTIONS INSCRIPTIONS			17 626,00 €	AG CRA21	1 293,74 €	1 977,53 €	
UBV FFA Plan de relance du sport ETR		766,00 €		ACTIVITE MISSIONS			15 500,40
UBVENTION FFA PILOTAGE DE PRECISION				BOURSES BIA	6 000,00 €	10 000,00 €	
SUBVENTION PACA	5 000,00 €	5 000,00 €		MANIFESTATIONS JEUNES (BIA)	1 241,84 €	2 440,20 €	
SUBVENTION CNDS	1 860,00 €	11 860,00 €		COM DISCIPLINE . ESPACE AERIEN	210,80 €	236,90 €	
nscriptions RALLYE AEROPACA				AERODROME		1 500,00 €	
				ETR COMPETITIONS, VOLTIGE	1 275,90 €	766,00€	
				SECURITE SGS	1 372,54 €	557,30 €	
				ORGANISATION FORMATION			9 655,67
				ETR CHAMPIONNAT. RALLYE VOLTIGE	1 528,84 €	1 272,23 €	
				MEETING AERIEN AVIGNON	2 000,00 €	5 000,00 €	
				FORMATION VOLTIGE	1 795,50 €	1 890,00 €	
				FORMATION RECYC INST	1 915,15 €	1 493,44 €	
RECETTES DIVERSES		75,00 €	748,04 €	MANIFESTATIONS SUBVENTIONS			4 840,19
ntérêts Cpt /Livret	807,09 €	673,04 €		Manifestations Réceptions Dons	1 001,83 €	645,16 €	
				Restit. subvention / Frais Justice Avocat	2 853,00 €	2 959,35 €	
_				RALLYE, CLUB ETR	449,00 €	1 235,68 €	
				Timbres Affranchissement	30,10 €	91,92 €	462,91
				COMMUNICATIONS Tél Web	179,90 €	370,99 €	
				Frais bancaire	199,76 €	208,24 €	208,24
TOTAL RECETTES	30 968,69		42 034,12		35 058,23 €		49 326,71
TRES	ORERIE au 31	/4.2		RESULTAT AVANT DOTATIONS			7 292,59
RESORERIE FIN EXERCICE	2 016	2 017	132 942,40 €	RESOLIAI AVAINI BOTATIONS			7 232,33
G COMPTE SUR LIVRET	10 208,03 €	40 069,52 €	102 042,40 0	Dotation Amortissement		- €	
G COMPTE FCP	10 200,03 €	40 003,32 €		Dotation Provision Acquisition			- '
G COMPTE LIVRET A	80 475,27 €	81 078,79 €		Dotation i Tovision Acquisition		+	
G COMPTE COURANT		11 794.09 €					
COUNT IL COUNTAIN	8 479,34 €	11 /94,09 €					
OTAL BANQUE		1	132 942,40 €	RESULTAT EXERCICE			-7 292,59 €

Créances ou Dotations non p	erçues au 31	/12	
Créances ACMP		14 000,00 €	19 000,00 €
Créances ACSOLEILXIII		2 000,00 €	
créances ACAF Provence		3 000,00 €	
TOTAL DES AVOIRS EXERCICE			151 942,40 €
CREDIT SUR COMPTE CLUBS	7 550,00 €		12 216,36 €
BIA 2017 CLUBS (à répartir sur AC)	6 550,00 €	10 000,00 €	
BIA 2014 ACMP	1 000,00 €		
Compte ACLR		766,00€	
Comptes Administeurs (avant virement)		1 450,36 €	
CREDIT:	5 000,00 €	860,00€	1 626,00 €
DOTATION FFA AIDE DEVELOP SPORT		766,00€	
SUBVENTION CR PACA 2015 (Rue2016)	5 000,00 €		
TOTAL BANQUE RECTIFIE			141 352.04 €

Dépenses 2017
TOTAL EXERCICE au 31 déc 2017

VARIATION OPERATIONS EXERCICES 2016/2017

au 1er janvier 2017

1 286,01 €

-1 286,01 €

149 930,64 €

-1 286,01 €

42 034,12 €

-49 326,71 €

141 352,04 €

PRESIDENT : JACQUES LAURAC TRESORIER : Jean Pierre PLANAS

- Faller

DEBIT 2016/2017

CREDIT 2016/201

Recettes 2017

REPORT A NOUVEAU

Éléments comptabilisés exercice N-1



75852

75853

FFA

CRA12

BUDGET PREVISIONNEL 2018

	RECETTES	
Code		
70110	FFA Ristournes Licences	19 000,00 €
70120	INSCRIPTION Engagements	
73100	COTISATIONS Aéroclubs	5 400,00 €
74100	SUBVENTIONS CNDS JS	14 000,00 €
74200	SUBVENTIONS CR PACA	20 000,00 €
75850	FFA ACTIONS ETR RALLYE VOLTIGE	1 000,00 €
75851	AIDE COMPETITION VOLTIGE	1 000,00 €
76800	DIVERS PRODUITS FINANCIERS	600,00€
74300	SUBVENTIONS AUTRES	4 000,00 €

FFA CHAMPIONAT DE RALLYE

FFA CHAMPIONAT DE PILOTAGE PRECIS

		DEPENSES	
		Code	Code
	5 400,00 €	COTISATIONS (reversées FFA)	60110
	200,00€	COTISATION CROS + Cotis diverses	60120
	2 000,00 €	FOURNITURES Bureau MATERIEL Expo.	60225
	5 000,00 €	DEPLACEMENT COM DIR	62512
	3 000,00 €	FONCTIONNEMENT COM DIR	62522
	10 000,00 €	ASSEMBLEE GENERALE CRA FFA	62524
	800,00€	COMMUNICATION. INTERNET TIMBRE	62600
	200,00€	DIVERS FRAIS FINANCIERS	66800
	2 300,00 €	HONORAIRES AVOCAT	62260
28 900,00 €			
	2 000,00 €	COMMISSION JEUNES FORMATION	62560
	10 000,00 €	ACTIONS BIA FORMATION ANIMATION	62561
	2 500,00 €		62562
	500,00€	COMMISSION. DISCIP ESP. AERIEN	62563
	800,00€	COMMISSION MATERIEL AERO	62564
	2 000,00 €	COMMISSION SECURITE - SGS	62565
	1 800,00 €	60 ETR MISSIONS - FONCTIONNEMENT	625660
	5 000,00 €	61 ETR-CHAMPIONAT RALLYE	625661
	5 000,00 €	ETR-CHAMPIONAT PILOTAGE PRECISION	625662
	2 000,00 €	63 ETR-PROMOTION TOUR AERIEN OP	625663
	2 000,00 €	64 ETR-PROMOTION RALLYES AERIEN	625664
	4 000,00 €	ETR-FORMATION PROMOTION VOLTIGE	625665
	2 500,00 €	66 ETR-COMPETITION VOLTIGE	625666
	4 500,00 €	FORMATION ENCADREMENT FI FE	62568
	1 500,00 €	RECEPTION REPRESENTATION	62570
46 100,00 €			

75 000,00 €

5 000,00 €

5 000,00 €





BUDGET 2017 réalisé au 31/12/2017

			REALIS	SE 2017					REALIS	SE 2017	
RECETTES			EX 2016	EX 2017	017 DEPENSES				EX 2016	EX 2017	
Code					Code						
0110	FFA Ristournes Licences	18 000,00 €		18 560,08 €	60110	COTISATIONS (reversées FFA)	5 400,00 €			5 580,00 €	1
120	INSCRIPTION Engagements				60120	COTISATION CROS + Cotis diverses	200,00€			150,00 €	
00	COTISATIONS Aéroclubs	5 400,00 €		5 100,00 €	60225	FOURNITURES BUREAU	600,00€			247,36 €	
00	SUBVENTIONS CNDS JS	4 000,00 €		1 860,00 €	62511	DEPLACEMENT COM DIR	5 000,00 €			4 880,48 €	
00	SUBVENTIONS CR PACA 16/17	30 000,00 €		5 000,00 €	62512	FONCTIONNEMENT COM DIR	3 000,00 €			1 750,30 €	
50	FFA ACTIONS ETR RALLYE VOLTIGE	2 000,00 €			62570	AG CRA FFA	3 500,00 €			2 635,84 €	
51	CROS COMPETITION VOLTIGE	0,00€			62600	COM. INTERNET TIMBRE	800,00€			462,91 €	
00	DIVERS PRODUITS FINANCIERS	600,00€		673,04 €	66800	DIVERS FRAIS FINANCIERS	200,00€			208,24 €	
	FFA AIDE DEVELOP. SPORT 2017			766,00 €				18 700,00 €	l	15 915,13 €	
	SUB CNDS CORRECTION INEGALITES			6 000,00 €	62561	COM. JEUNES FORMATION (BIA)	12 000,00 €			12 440,20 €	1
	SUB CNDS PREVENTION PAR LE SPOR	т		4 000,00 €	62566	ETR MISSIONS - FONCTIONNEMENT	2 500,00 €			1 272,23 €	
	Vente Goodies Maeting AVIGNON	•		75,00 €	62562	COM. AERODROME	1 500,00 €			1 500,00 €	
	vente dodaes macting Avioliton			70,00 €	62563	COM. DISCIPLINE	500,00 €			214,40 €	
					62564	COM. ESPACE AERIEN	300,00 €			22,50 €	
					62565	COM. SECURITE - SGS	3 000,00 €			557,30 €	
					625664	ETR-PROMOTION RALLYES AERIEN	3 000,00 €			1 235,68 €	
					625662	ETR-MEETING AVIGNON	5 000,00 €			5 000,00 €	
					625666	ETR-FORMATION PROMOTION VOLTIGE	5 000,00 €			2 656,00 €	
					62567	FOURNITURE MATERIEL	0 000,00 0			3 415,32 €	
					62568	FORMATION ENCADREMENT FI FE	4 500,00 €			1 493,44 €	
					62570	RECEPTION REPRESENTATION	1 700,00 €			645,16 €	
					62260	HONORAIRES AVOCAT	2 300,00 €			2 959,35 €	
					02200		2 000,00 0	41 300,00 €		33 411,58 €	
								41 300,00 €		33 411,58 €	
			0,00 €	42 034,12 €					0,00 €	49 326,71 €	
		60 000,00€	42 03	4,12 € 70,06	3%			60 000.00 €	49 32	6,71 €	82,

SITUATION EXERCICE FIN 2017



Association déclarée à la s/préfecture d'Aix en Provence le 8 avril 2002 n° 0131000963 (JO du 27.4.2002) N° SIRET : 482 722 683 00018

RAPPORT d'ACTIVITE pour l'ASSEMBLEE GÉNÉRALE du COMITE RÉGIONAL AÉRONAUTIQUE PACA

du 17 Février 2018

Rédigé par Patrick Bourchet chargé au sein du CRA des Espaces Aériens et de la Formation.

1- Espaces Aériens :

début 2017, le CCRAGALS SE (comité consultatif régional de l'Aviation Générale et de l'aviation de Loisirs et sportive du Sud Est) a vu son empreinte modifiée suite au redécoupage des régions politiques. Le SNA Montpellier avec les terrains de Candillargue, Béziers et Perpignan a été rattaché à la région toulousaine, notre représentant Walter Praduroux de l'aéroclub de Montpellier nous a donc quitté. Je le remercie au nom du CRA Paca de son action pendant cette petite quinzaine d'années.

Il faudra le remplacer.

Durant cette année 2017, la DSAC a traité 2 grands sujets : le SIV Marseille Provence et la CTR de Salon.

Le nouveau SIV Provence est entré en application le 1 février 2018, le service est rendu sur 4 fréquences également utilisées pour le trafic au départ de la Tma et l'espace géré a été étendu entre Orange, le Mont Ventoux et le Siv Lyon.

La petite zone MTL en sup aip à transpondeur obligatoire est encore re<mark>conduite. Nou</mark>s votons contre au nom de la FFA estimant que les Jets de Transport peuvent faire un effort pour les arrivées Avignon, cet espace étant nécessaire à notre libre circulation en vallée du Rhône déjà saturée de zones.

De méme pour la zone sur La Mole à contact radio obligatoire pas très gênante car elle s'arrête à 2100', elle vient surcharger nos préparations vol et bientôt nos cartes permanentes. La Dsac reconnaît que le problème est avec les hélicos!

La CTR de Salon va être crée en lieu et place des R77, les choses seront plus claires, Salon pourra annoncer : « CTR active, zones inactives sans qu'il y ait ambiguïté.

Le SIV Marseille (120,55) existe toujours sur les Alpes et malheureusement la vallée de la Durance entre Pertuis et Aix. Ils gèrent la zone Para445 sur AT d'Aix et l'axe de voltige 6921 sur le pont de Pertuis créant beaucoup de confusion avec le Siv Provence et le 135,15 de Salon qui gérent le même espace ou des espaces conjoints

Nous demandons que le Siv Provence englobe tout cet espace, d'ici quelques années notre requête pourrait aboutir.

Quelques petites zones permanentes de protection de « stand de tir « apparaissent selon le principe de précaution uniquement puis qu'aucun incident n'a jamais été répertorié en 70 ans d'activité Tir / Aviation.

Il est toujours difficile pour vos représentants FFA de refuser telle ou telle création de zone puisque tout cela est présenté au nom de la sécurité.

Pour tout problème d'espace ou de relation avec un organisme vous pouvez contacter Patrick Bourchet.

2- Formation:

3 points : création du correspondant formation régional, stages RSFI RSFE fédéraux, marche à suivre pour l'envoi de pilote en stage Instructeur avec la filière Liste1.

1-La fédération a demandé un **correspondant Formation** dans chaque comité régional à l'image de la commission de Sécurité. Seul instructeur du CRA, Patrick Bourchet a été nommé en



Association déclarée à la s/préfecture d'Aix en Provence le 8 avril 2002 n° 0131000963 (JO du 27.4.2002) N° SIRET : 482 722 683 00018

fin d'année pour nous représenter au premier rassemblement national de ces représentants. Il s'agit de réfléchir sur les programmes de formation : Lapl, Lapl restreint, Ppl. Sujet vraiment intéressant.

Les correspondants au niveau de chaque aéroclubs seront, dans les DTO, le responsable pédagogique.

2- Stage RSFI RSFE : depuis 2ans, l'ATO FFA a mis en route des stages théoriques pour renouveler la qualification Instructeur une fois tous les 6 ans et la qualification Testeur une fois tous les 3 ans.

Bien sur le Ministère avec l'ENAC ou des entreprises privées proposent la même chose mais la fédération veut que les clubs restent maîtres de leur destin et de leur budget grâce à des stages organisés avec les bénévoles de nos aéroclubs. Pour le CRA Paca, les animateurs régionaux sont Patrick Bourchet, Patrick Elkan, Jacques Pujol et Robert Marignol.

Nous recherchons un bénévole de plus du coté « Cuers Cannes ».

Le prix du Rsfi de près de 300€ il y a 10 ans est ainsi descendu à 100€ en 2017, remboursé aux instructeurs par votre comité régional.

3 L'attribution des listes 1 est encore et toujours regardée à la loupe par la Dsac et la Fédération. Cette subvention à la fédération consommable uniquement à l'Enac est très mal vue dans notre Europe de la concurrence. L'état cherche à diminuer l'enveloppe, la fédération à avoir des candidats qui réussissent le stage - si il y a échec la place est consommée de la même façon- et qui œuvreront longtemps et bénévolement dans un club FFA.

De nouveaux filtres vont être mis en place au niveau régional, la situation d<mark>u club sera e</mark>xaminée pour vérifier que le club a vraiment besoin d'un nouvel instructeur.

Des aides pour la préparation théorique et pratique des candidats vont être crées.





(CRA 12)

Fédération Française

Association déclarée à la s/préfecture d'Aix en Provence le 8 avril 2002 n° 013000963 (JO du 27.4.2002)

Aéronautique

N° SIRET: 482 722 683 00018

GESTION DES ÉVÈNEMENTS LIES A LA SÉCURITÉ

REX FFA

Application développée par la FFA pour répondre au règlement européen UE 376/2014 publiée par la DGAC.

A fait l'objet d'une convention entre la DGAC et la FFA pour que les clubs obtiennent le statut ATO ou DTO avec leur SGS.

DÉCLARATION DES ÉVÈNEMENTS EN CLUB

REX : saisie à minima

REX + CRESAG si événement listé en DO

BEA + DSAC+ BGTA si événement grave

Contacter le permanent du BEA: 01 48 35 86 54

> FONCTIONS ASSURÉES PAR LE REX FFA: voir schéma

Christian NATUREL

CRPS du CRA 12

Siège social : c/o aéro-club d'Aix-Marseille, Aérodrome, chemin de la Badesse, 13290 LES MILLES



Association déclarée à la s/préfecture d'Aix en Provence le 8 avril 2002 n° 013000963 (JO du 27.4.2002) N° SIRET : 482 722 683 00018

Le Comité Régional aéronautique (CRA) et l'animation sportive régionale sont les maillons permettant la promotion et le développement de l'ensemble de nos activités sportives aériennes.

Le programme de développement des sports de la fédération se décline en région en <u>Programme de Développement</u> Régional des Sports (PDRS).

<u>L'Equipe Technique Régionale</u> qui œuvre au sein du CRA12 est l'outil qui permet de coordonner et d'évaluer sur le terrain la continuité et la pertinence des dispositifs fédéraux.

Parmi ces dispositifs figurent les Plans de Formations à la Voltige, au Rallye Aérien et au Pilotage de Précision auxquels s'ajoute, dans une moindre mesure, compte tenu de la fragilité de nos trains, l'Atterrissage de Précision.

Je laisserai René PATRIS, en charge du Rallye, développer sa partie et les actions mises en œuvre.

Je rappellerai brièvement le Plan de Formation Voltige qui est, depuis deux ans maintenant, entièrement supporté par les fonds propres du CRA12 :

Quel but : Attirer et révéler de nouveaux jeunes talents vers les marches de la compétition

- Régionale
- Interrégionale
- Nationale
- Internationale

Qui est concerné?

- Nouveaux talents? donc pilote ab initio en voltige
- Jeunes ? moins de trente ans
- Breveté BB, LAPL, PPL, inscrit à la FFA
- Les jeunes femmes de mensurations 90/60/90
- MOTIVE par la COMPETITION

Quel déroulement ?

La plupart d'entre vous connait maintenant le déroulement du stage depuis la sélection d'admission jusqu'à la compétition en fin de formation.

Si besoin est, je vous invite à consulter le site du CRA12,

http://www.aeropaca.net/

PLAN FORMATION 2017 202018.pdf

L'évolution du plan de formation

J'insisterai aujourd'hui sur la nécessité d'une régularité de l'entrainement.



Association déclarée à la s/préfecture d'Aix en Provence le 8 avril 2002 n° 013000963 (JO du 27.4.2002) N° SIRET : 482 722 683 00018

Il y a deux années, la sélection d'entrée en formation se déroulait au mois de mars.

Le Plan de Formation exigeait, comme aujourd'hui, l'obtention du Cycle 1 et un engagement à une première compétition dans l'année.

Sachant que les compétitions de voltige s'achèvent généralement en août, les stagiaires disposaient de 4 à 5 mois pour devenir compétiteur en catégorie ESPOIR.

Les instructeurs ont estimé que ce laps de temps était insuffisant pour atteindre l'objectif fixé. Après concertation, il a été décidé d'ouvrir la sélection au 15 novembre de la saison, portant ainsi la durée du stage à 8 mois.

Le constat sur la saison en cours

Nous avons constaté que, pour diverses raisons (météo, avion ou/et instructeur indisponible, et même... absence du stagiaire), non seulement la date ultime de sélection avait été largement dépassée mais également que, pour certains, au 10 février le stage avait à peine débuté, voire même pas commencé.

Si effectivement la météo de ces derniers mois n'a guère été favorable à notre activité (j'ai cependant volé moi-même entre décembre et janvier 7 heures en local), les premières interprétations de cet état de fait restent quand même le manque de motivation ou l'inconscience.

Il semble que plusieurs stagiaires n'aient pas pris en compte le délai restant pour remplir leur engagement.

Les décisions consécutives

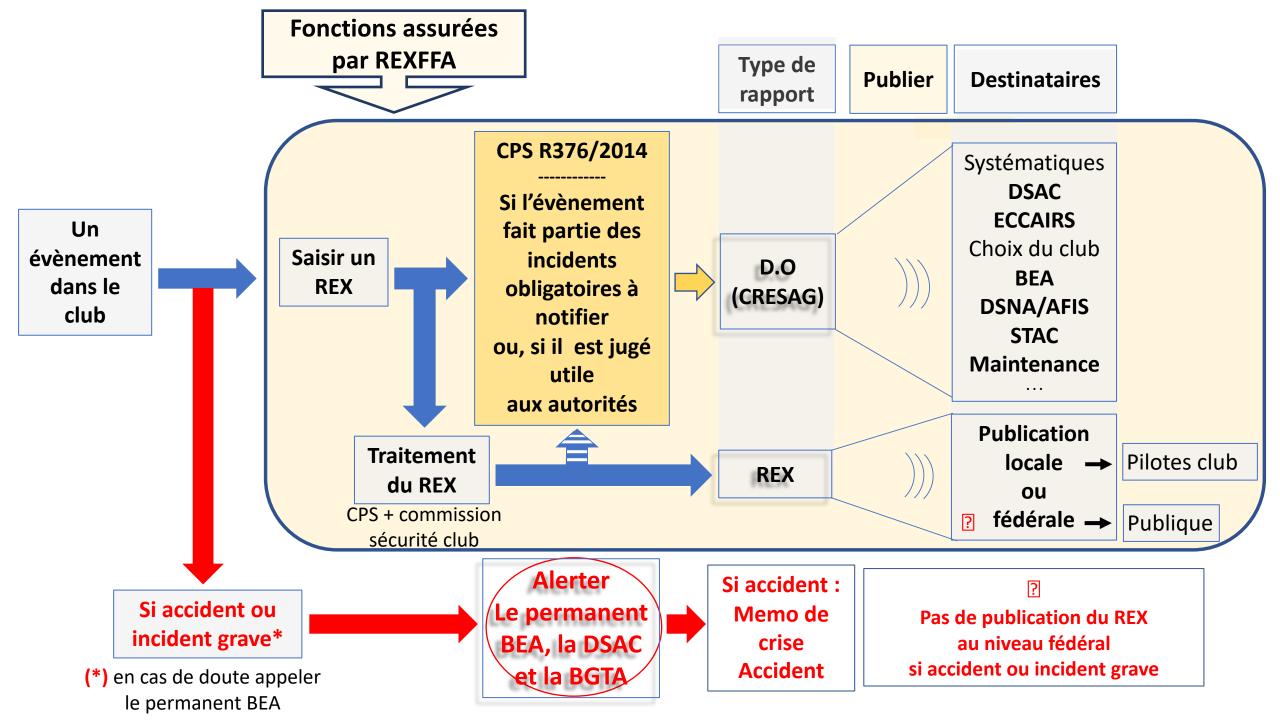
Aussi, afin d'éviter une formation "bâclée" qui aurait pour seul objectif l'aide financière offerte et pour résultat une mise en danger des pilotes, le CRA12 a décidé de mettre une date butoir pour les 4 premières heures de formation, à savoir, 15/03/2018. Cette date est **IMPÉRATIVE** et il n'y sera pas dérogé.

Les pilotes n'ayant pas réussi le test de seconde sélection pour l'accès à la phase 2 ne pourront prétendre au financement prévu par le plan.

Pour la prochaine session de formation, des dates de passages obligés seront définies et conditionneront le maintien en stage.

Je conclurai en revenant sur le but de ces formations :

Découvrir les pilotes qui viendront demain succéder à nos champions du monde actuels.





Association déclarée à la s/préfecture d'Aix en Provence le 8 avril 2002 n° 0131000963 (JO du 27.4.2002) N° SIRET : 482 722 683 00018

ETR Rallye et Pilotage De Précision

Au contraire de la voltige qui se pratique seul, le rallye aérien se pratique en équipage. L'enseignement à cette discipline est bien évidemment fait dans cet esprit de la coopération pilote-navigateur, formation d'un équipage.

La formation est assurée par des routeurs rompu à cette discipline, sur une journée, avec des cours théoriques en salle le matin, et une formation pratique l'après-midi. Chaque équipage effectue un vol d'entraînement de 55 NM environ sur son propre avion, avec instructeur ou routeur à bord.

Cette journée de formation permet également de détecter et sélectionner des équipages en mesure de participer à des compétions Régionales, inter-Régionales, ou Nationales.

Aides Fédérales :

La formation théorique assurée par les routeurs du CRA est gratuite.

La formation pratique de l'après-midi est prise en charge par le CRA 12 : forfait de 150 € par équipage.

Pour les compétions Régionales, inter-Régionales ou Nationales le CRA 12 prend en charge 50% des frais d'acheminement du terrain de départ jusqu'au terrain lieu de la compétition.

Les vols des compétitions restent entièrement à la charge des compétiteurs.

Pour l'entrainement individuels des équipages qui le souhaitent, le CRA met à leur disposition des loggers GPS, ces loggers sont centralisés à l'Aéro-Club Aix Marseille il suffit de les demander aux correspondants ETR dont vous trouvez les coordonnées sur le site du CRA (http://www.aeropaca.org).

Compétitions 2018

Outre les deux championnats inter-Régionaux de sélection pour le championnat de France : Rallye Aérien et Pilotage de Précision, programmés les 4,5,6 mai par la FFA, le CRA 12 à programmé deux rallyes Régionaux PACA les 08 avril et 22 septembre au départ d'Aix les Milles. Inscription auprès des correspondants ETR du CRA 12.

R.G.P.D.

mais qu'est-ce donc?

Règlement

Général sur la

Protection des

Données

Règlement (UE) 2016/679 applicable au 25 mai 2018

But:

Uniformiser le traitement et la protection des données personnelles dans toute l'U.E

Qui est concerné?

Tous les organismes qui détiennent des données personnelles de <u>personnes physiques</u>

Données personnelles :

Toute information relative à des <u>personnes physiques</u> identifiées ou identifiables :

- nom et prénoms
- adresse, téléphone, Email, photo, etc.

Conformité au RGPD

Elle consiste à analyser la collecte, l'utilisation et la conservation des données dans le cadre du fonctionnement de l'organisme :

- inventorier les types d'informations enregistrées et utilisées
- justifier leur utilité dans le fonctionnement de l'organisme
- définir la durée de conservation des divers types d'informations
- documenter leur usage (applications ou logiciels de traitement
- identifier les personnes ou organismes pouvant y accéder ou les utiliser
- moyens de protection (sécurité des données, ...)
- accord des personnes concernées
- moyens d'accès et de rectification par les intéressés
- sécurisation des données

Formalisme strict pour les organismes de plus de 250 salariés :

- Délégué à la Protection des données
- Registre des traitements

•

Et pour nos associations ?

- Les obligations du règlement s'appliquent
- Le formalisme (> 250 salariés ci-dessus) n'est pas exigé

Le RGPD **n'est pas** une norme technique

Il définit les **MOYENS** à mettre en œuvre

pour atteindre le <u>résultat</u> attendu

C'est aussi une occasion d'analyser le fonctionnement administratif de nos clubs, améliorer procédures et méthodes et sécuriser l'accès et le stockage des données

+ d'informations sur le site de la CNIL :

Une introduction pour démarrer l'étude du processus

https://www.cnil.fr/fr/principes-cles/rgpd-se-preparer-en-6-etapes

Une vidéo explicative (15 minutes)

https://www.cnil.fr/fr/video-le-youtubeur-cookie-connecte-repond-vos-guestions-sur-larrivee-du-rgpd